

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

Commune de CRUZY

Captage de Roquefourcade

Captage de la Croisade

Le projet présenté par la mairie de Cruzy, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande la déclaration d'utilité publique pour les travaux de dérivation des eaux souterraines en vue de l'alimentation en eau potable de la commune de Cruzy à partir des captages de Roquefourcade et de la Croisade, et l'instauration des périmètres de protection et des servitudes qui en découlent, est soumis à l'enquête publique préalable avant décision de Monsieur le Préfet de l'Hérault.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de l'Hérault pourra prononcer l'utilité publique du projet ci-dessus mentionné, instaurer les périmètres de protection et les servitudes nécessaires aux captages de Roquefourcade et de la Croisade.

Cette enquête se déroule dans la commune de Cruzy (2, place Jean Jaurès - 34310 CRUZY) (lundi au vendredi 09h00-12h00 / 14h00-18h00 - fermé mercredi après-midi).

Monsieur Michel BOSSOT, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées honoraire retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Un dossier d'enquête, concernant le captage de Roquefourcade, sera déposé en mairie de Villespassans, concernée par le périmètre de protection éloignée.

Les dossier d'enquête ainsi qu'un registre sont déposés dans la mairie de Cruzy pendant **33 jours consécutifs du vendredi 26 février 2016 au mardi 29 mars 2016 inclus**, afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre côté et paraphé par le commissaire-enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie, au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Le commissaire-enquêteur reçoit, en personne, les observations du public les jours suivants :

le mardi 15 mars 2016 de 15H00 à 18H00

le mardi 22 mars 2016 de 15H00 à 18H00

le mardi 29 mars 2016 de 15H00 à 18H00 (fin de l'enquête : 18H00)

le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande dûment motivée.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Madame Valérie ISABAL (mairie-cruzy@wanadoo.fr).

Pendant la durée d'un an, il pourra être pris connaissance des rapport et avis du commissaire-enquêteur dans la mairie concernée ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers et sur le site www.herault.gouv.fr.